

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 octobre 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2020-05-18 – TRANSPORTS (8.7) – AVENANT N° 01 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUPEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>COLLET Thierry, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>11 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Jean-Luc STAROSSE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>63 présents</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>74 votants</b>

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (version antérieure au 1<sup>er</sup> Avril 2019),

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession (codifié récemment),

Vu la délibération n° 2019\_05\_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-déléataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire,

Considérant qu'au fur et à mesure de l'exécution du contrat de concession – délégation de service public pour l'exploitation du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, doivent être pris en considération :

- des adaptations / ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions de l'offre (nouveaux services pour tenir compte du temps scolaire, expérimentation en 2021 de la desserte du Parc de Haye),
- des modifications techniques et financières justifiées par des évolutions des informations embarquées telles que les girouettes de couleurs correspondant aux différentes lignes,
- l'impact de la crise sanitaire COVID 19 en tenant compte des aides que l'État a versées à Terres Toulousaises Mobilité dans le cadre des remboursements du chômage partiel,
- la rectification du calcul de la subvention forfaitaire d'exploitation avec retrait du transport méridien (rémunéré par application du bordereau des prix complémentaires),
- des adaptations / ajustements techniques sans conséquence financière (ajustements circuits / horaires, covering des bus, mise à jour du règlement intérieur des transports de Terres Toulousaises Mobilité),

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier, par avenant n° 01, le contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire, avec un impact financier des évolutions contractuelles qui s'élève sur la totalité du contrat à -1,8 % (+1,1% hors méridien), soit une subvention forfaitaire d'exploitation de **13 455 231,78 €** totalisés pour 2020-2025.

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la Mobilité pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter le projet d'avenant n° 01 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 01 du contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire signé le 07 novembre 2019 avec la société SADAP,**
- **de prendre en compte l'impact financier 2020 du présent avenant n° 01 dans l'arrêté des comptes 2020,**
- **de prendre en compte l'impact financier 2020-2025 sur les exercices budgétaires correspondants du budget annexe Mobilité, en dépense aux chapitres 65 (SFE) ou 011 (BPU).**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

